

Conditions de participation

«Nous sommes des Cooplars!», le grand concours vidéo et photo

L'organisateur de ce concours est Coople (Suisse) SA. En participant au concours vidéo et photo «Nous sommes des Cooplars!», vous certifiez avoir lu et compris les présentes conditions de participation. Vous acceptez donc que l'une de votre vidéo ou photo puisse être publiée et utilisée dans son intégralité. En outre, vous cédez tous droits d'auteur des vidéos et des photos que vous soumettez, dans la mesure où la loi le permet, et/ou tous droits d'exploitation de ces images/vidéos à Coople (Suisse) SA, dans la mesure où cela est nécessaire pour le concours. Si la vidéo ou la photo que vous avez téléchargée ne vous appartient pas, vous devez obtenir une autorisation d'utilisation de l'auteur de la vidéo ou de la photo et transférer tous droits d'auteur et/ou d'exploitation à Coople (Suisse) SA. Le concours se déroule du **20 septembre 2023 au 12 novembre 2023**. Trois vidéos et photos gagnantes seront sélectionnées et les personnes les ayant soumises seront récompensées d'une somme totale de CHF 800.- pour les participations par photo et CHF 1'600.- pour les participations par vidéo. Les gagnants seront déterminés par vote public (via Gleam) du **20 septembre 2023 au 12 novembre 2023**. Les prix des participations les mieux placées seront remis à un total de 6 participants, si leur participation répond aux critères indiqués ci-dessous.

Critères

Pour gagner, un participant doit:

- être inscrit sur la plateforme de Coople (Suisse) SA avec un profil de travailleur actif d'ici le 13 novembre 2023.
- avoir indiqué ses coordonnées bancaires personnelles dans le profil Coople.
- avoir soumis au moins une vidéo ou photo, qui a soit reçu le plus grand nombre de votes, soit le deuxième plus grand nombre de votes, soit le troisième plus grand nombre de votes de la part du public sur la plateforme Gleam.

Les participants peuvent gagner au maximum un seul prix avec leurs contributions dans le cadre du concours vidéo et photo «Nous sommes des Cooplars!». Si un participant occupe plusieurs places (par ex. la première place avec une vidéo et la troisième place avec une photo), il gagne automatiquement la somme d'argent la plus élevée. Pour toutes les autres places gagnantes, les participants les plus proches avancent automatiquement et peuvent ainsi remporter le prix.

Toute participation effectuée via des personnes tierces, agences ou moyens automatisés (par exemple, scripts ou macros) ne sera pas acceptée. La personne responsable sera disqualifiée et ne pourra participer à aucun futur concours de Coople. Les soumissions qui ne respectent pas les conditions de participation ici présentes seront rejetées et non soumises au vote du public.

Sélection et notification des gagnants

L'équipe marketing de Coople contactera les gagnants dans les 5 jours ouvrés après la fin du concours pour organiser la remise des prix. **Coople se réserve le droit de nommer publiquement les gagnants sur ses réseaux sociaux (sans mentionner de noms complets).**

Meta n'organise pas ce concours et n'est en aucun cas un point de contact. À l'exception des gagnants, aucune correspondance ne sera échangée entre Coople et les participants, en ce qui concerne le déroulement du concours.

Autres modalités et conditions de participation

- Coople décline toute responsabilité en cas d'erreurs de transmission, perte de données (en particulier au cours de la transmission des données) ou autres problèmes dus à des fautes techniques.
- Coople se réserve le droit d'exclure des participants du concours, sur la base de fausses informations, manipulations ou utilisation d'aides non autorisées.
- Aucune correspondance ne sera échangée entre Coople et les participants au sujet de ce concours, à l'exception de la notification des gagnants et pour arranger la remise des prix. Toutes les décisions prises par Coople sont définitives et ne nécessitent aucune justification. Les recours juridiques sont exclus.
- Le droit suisse s'applique exclusivement aux présentes conditions de participation et au concours. Les tribunaux suisses, dont dépendent le siège de Coople (Suisse) SA, sont seuls compétents pour tout litige concernant les présentes conditions de participation.
- Coople se réserve le droit de modifier ou même d'interrompre le concours ou sa procédure (y compris les présentes conditions de participation), à tout moment, sans en informer les participants. Coople se réserve aussi le droit de remplacer les prix, si cela s'avère nécessaire, en raison de circonstances externes non auparavant prévisibles. Dans ce cas, Coople décline toute responsabilité. Aucun paiement en espèces ou échange de prix ne sera effectué. Les employés internes de Coople (Suisse) SA ou d'autres sociétés du groupe Coople ne sont pas autorisés à participer à ce concours.

Limitation de la responsabilité

Coople organise ce concours de bonne foi et ne peut être tenu responsable des dommages, de quelque nature et de quelque origine qu'ils soient, liés à la participation à ce concours. Cela comprend l'attribution des prix, ainsi que la réception, le rachat ou l'utilisation ultérieurs des prix eux-mêmes.